MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
05/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 0
Absents avec procuration : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal
D.C.M : N° 5-4
Objet : Soutien à GRDF

L'an deux mille vingt-cinq et le **quinze mai** à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian,** Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)
M. EVIN (Procuration à Mme GRANGE)

Monsieur ROQUEBERT Joël a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 19 H 35.

Monsieur le Maire explique que depuis 10 ans les secteurs de l'électricité et du gaz évoluent dans la mouvance de décisions politiques nationales et européennes sans aucune visibilité sur l'avenir. Entre ouverture à la concurrence et ouverture de leur capital, les missions de service public des deux entreprises historiques, EDF et GDF, se dénaturent au fil du temps. L'entreprise GRDF, filiale d'ENGIE en charge de la distribution du gaz, n'échappe pas à cette logique économique.

Il ajoute que ces dernières années, le nombre de Zones Elémentaires de Première Intervention Gaz (ZEPIG) a diminué de 35 %. Les Directions Régionales GRDF ouvrent de nouvelles négociations afin de réduire une nouvelle fois leur nombre. En d'autres termes, pendant que le territoire d'intervention s'élargit le nombre d'agents est en baisse, ce qui augmente de facto le temps d'intervention.

Il précise qu'en modifiant l'arrêté du 13 juillet 2000, le Gouvernement entend figer la règle que 96 % des interventions d'urgence gaz soient réalisées dans un délai de 60 minutes au niveau national alors qu'actuellement ce délai est mesuré au niveau départemental. L'arrivée sur place des agents GRDF lors d'une urgence au bout d'1h30 ne peut être acceptée, de même que l'intervention des Sapeurs-Pompiers.

Ce projet se traduirait sur notre territoire par une augmentation du temps d'intervention des agents GRDF, mettant en danger la sécurité, voire la vie de nos concitoyens. L'égalité de traitement entre usagers des grandes agglomérations et ceux vivants dans des communes rurales est remise en cause.

Monsieur le Maire propose :

1. de demander au Gouvernement et à la Direction d'Engie de réajuster le dimensionnement et le nombre de ces périmètres d'interventions d'urgence afin de renforcer la capacité des agents à intervenir dans les meilleurs délais, condition essentielle pour la mise en sécurité des citoyens ;

2. d'interpeller l'ensemble des parlementaires du Département afin de défendre le service public de qualité et de proximité ;

3. d'exprimer notre attachement à une distribution du gaz dans le respect de la sécurité des personnes et des biens.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A C C E P T E à l'unanimité des membres présents,

- la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Affiché le **20.05.2025**
Pour extrait conforme

En Mairie, le 19 Mai 2025

Le Maire,
Christian SANS

S2012-10024